

MUNUCCLE 3ème conférence

Comité : Conférence des Parties (COP)

Thème : La mondialisation et la protection de l'environnement sont-ils compatibles ?

Rapporteur : Pologne

Co-signataires : Allemagne, Italie, Pologne, Tanzanie, Afrique du Sud, Panama, Bolivie, Bangladesh, Israël, Indonésie, Maroc, Kenya, Madagascar

La Conférence des Parties.

Soulignant l'importance de la biodiversité et de l'environnement, avec l'exemple de l'Amazonie, le "poumon du Monde" qui produit 20% de notre oxygène sur Terre et dont 906 000 hectares ont été brûlés depuis janvier 2019,

Réaffirmant l'impact des transports et de la mondialisation sur l'environnement, le transport étant responsable de 25% des émissions de CO2 dans le monde,

Souhaitant parvenir à un nouvel accord permettant la protection de l'environnement, en continuité avec les COP précédentes,

Reconnaissant les inégalités entre pays développés et sous-développés et la nécessité d'une justice climatique,

Tenant compte que la transition écologique ne s'effectue pas seulement par un ralentissement de la mondialisation, mais aussi par des initiatives collectives ou individuelles vertes,

Alarmé par le fait que selon l'ONU, le point de non-retour se trouve déjà en 2030.

1. Soutient la mise en place concrète d'un tribunal climatique comme proposé lors de la COP19,
2. Appelle le Secrétariat Général à considérer le financement d'associations ou d'initiatives vertes au niveau national,
3. Encourage l'adoption de moyens de transport plus écologiques, comme le transport maritime et le transport ferroviaire, ainsi qu'une multimodalité des transports,
 - a. Propose, à plus court terme, un développement et un financement plus marqué des transports en commun *et des transports individuels moins polluants tels que les voitures électriques* pour inciter la population à se déplacer plus efficacement et plus écologiquement
 - b. Incite aux pays d'interdire les vols intérieurs de courte durée (*de moins 500km*),
 - c. Installer et développer des systèmes de co-voiturage pour que ce système soit sans dangers et pratique pour tous les pays,
4. Espère une plus grande coopération entre les différents organes des Nations-Unies (notamment l'OMC),
5. Approuve le financement d'une transition écologique pour les pays moins développés,

6. Cherche à diriger son agriculture vers une production plus respectueuse de l'environnement et plus adaptée à son climat,
 - a. Recommande alors une consommation plus modérée de viande car ces élevages polluent beaucoup
 - b. Soutient une transition vers une agriculture plus adaptée à la zone climatique dans laquelle elle se trouve (en utilisant, par exemple, des méthodes telles que la permaculture.)
7. S'engage à reverdir les métropoles en créant plus d'espaces verts dans les centres-villes,
8. Encourage une sensibilisation de la population aux problèmes environnementaux, liés à la mondialisation ou non, à travers des cours à l'école tournés vers l'environnement,
9. Invite les pays membres à développer leurs propres programmes environnementaux
10. Conseille la création d'une caisse écologique fondée sur le principe de solidarité, à l'image du Green Deal, qui serait organisé de la manière suivante ;
 - a. Seuls les pays développés, statut établi conformément à la définition du Programme des Nations Unies pour le développement (IDH supérieur ou égal à 0,8 ; pays de l'OCDE, de l'Europe de l'Est, de l'Europe centrale et de la CEI), devront contribuer à cette caisse écologique en fonction de leur PIB/habitant. Les pays les moins développés s'engagent à contribuer à cet effort une fois leur situation intérieure plus favorable,
 - b. Cette caisse écologique profitera nécessairement à tous ses participant, qu'il soit des pays développés ou non
 - c. Les sorties d'argents seront contrôlées par l'ONU qui n'accordera des bourses que pour des causes environnementales.
Parmi ces causes nous incluons :
 - i. le financement de la recherche scientifique
 - ii. le coût des formations de personnalités en reconversion
 - iii. la remédiation aux problèmes causés par des sinistres.
 - iv. l'installation de centrales électriques propres.